

*Article 31 du Règlement*

Si mes vis-à-vis ne peuvent pas défendre ces augmentations fiscales, ils devraient au moins avoir le courage de voter contre afin que nous n'ayons ni à les supporter ni à les imposer aux Canadiens qui nous ont élus pour les défendre.

**M. John R. Rodriguez (Nickel Belt):** Monsieur le Président, j'appuie les amendements du député de Calgary-Nord-Est. J'ai demandé plus tôt que 20 bons députés conservateurs se joignent à nous. Nous en avons trouvé un, il n'en manque plus que 19, qui pourraient se manifester durant le débat sur ce projet de loi qui devrait durer encore plusieurs jours.

Certains spectateurs pourraient se demander pourquoi un néo-démocrate a appuyé les amendements qu'un député conservateur a proposés au projet de loi de son gouvernement en matière d'imposition. L'une des raisons, c'est qu'aucun de ses collègues n'a voulu appuyer ses amendements. Pas un seul n'était disposé à déclarer publiquement devant les spectateurs qui suivent nos délibérations et devant tous les Canadiens que les choses étaient allées assez loin. Aucun n'a eu, comme lui, le courage de dire à son chef et à ceux qui l'entourent qu'il en avait assez de faire la poire et de suivre docilement comme des moutons de Panurge.

**M. Harvard:** Ce sont des peureux.

**M. Rodriguez:** Mon collègue dit qu'ils sont peureux. Je ne veux pas les insulter maintenant parce que j'espère en rallier 19 autres à notre cause. Je ne tiens pas du tout à les vilipender; je souhaite seulement leur fournir l'occasion de rentrer en eux-mêmes pour y trouver le courage de dire ce qu'ils pensent vraiment. En effet, le Canada a grand besoin qu'ils se prononcent sans équivoque à l'égard du gouvernement qui ne vit que pour taxer.

J'ai signalé que le gouvernement actuel est pris de la folie de la taxation. Ainsi, dans le cadre de son budget le plus récent, soit celui de 1989, le gouvernement a décidé de hausser de 8 à 9 p. 100 la taxe de vente sur les matériaux de construction et les pièces d'équipement, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990.

Il a en outre ordonné de hausser de 18 à 19 p. 100 la taxe de vente sur les boissons alcooliques et les produits du tabac, également à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990. Il a ordonné de hausser de 10 à 11 p. 100 le taux de la taxe sur les services de programmation fournis par voie de télécommunication, diffusion, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1989.

Il a ordonné de hausser de 12 à 13,5 p. 100 la taxe de vente sur tous les autres produits auxquels elle s'applique, à compter du 1<sup>er</sup> juin 1989. Il a ordonné de hausser la

taxe d'accise sur les produits du tabac d'abord à compter du 28 avril 1989, puis du 1<sup>er</sup> octobre 1989, soit un total de 4 \$ la cartouche de cigarettes. Puis il a ordonné de hausser la taxe d'accise sur l'essence de 1c. le litre à compter du 28 avril 1989, de nouveau à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990, en plus d'une hausse supplémentaire de 1c. le litre sur l'essence avec plomb à compter du 28 avril 1989.

Il a ensuite décidé de payer les prestations prolongées dans les régions dans le cadre du programme d'assurance-chômage à même les primes perçues, et non plus à même les revenus généraux. Cette décision va ajouter une autre hausse de la taxe sur les salaires de 1,7 milliard de dollars. Comme je vois l'heure à l'horloge, monsieur le Président, je signale qu'il est 13 heures.

**Le président suppléant (M. Paproski):** Lorsque nous reprendrons le débat aujourd'hui à 15 heures, le député disposera encore de six minutes.

Comme il est 13 heures, je quitte maintenant le fauteuil pour le reprendre à 14 heures.

(La séance est suspendue à 13 h 00.)

**REPRISE DE LA SÉANCE**

La séance reprend à 14 heures.

**DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS**

[Traduction]

**LE RÉGIMENT HASTINGS—PRINCE EDWARD**

**M. Lyle Vanclief (Prince Edward—Hastings):** Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui pour rendre hommage au régiment Hastings—Prince Edward qui, la fin de semaine dernière, a célébré son 125<sup>e</sup> anniversaire dans ma circonscription, Prince Edward—Hastings.

Ce régiment, connu sous le nom de Hasty P, a été mobilisé à Pictou en 1939, pour participer à la Seconde Guerre mondiale. Cette réunion a également marqué le 50<sup>e</sup> anniversaire de cette mobilisation.

Le Hasty P est le régiment canadien qui a reçu le plus de décorations lors de la Seconde Guerre mondiale, soit 31 décorations du drapeau, la plus distinguée étant pour l'invasion de l'Italie sous les ordres de Lord Tweedsmuir d'Angleterre. C'est avec une grande fierté que je rends hommage à ce régiment de petite ville rurale qui s'est mérité de grands honneurs pour les loyaux services qu'il a rendus au Canada au cours de la Seconde Guerre mondiale.